

Projet d'école



Une école familiale au cœur de Tournai
qui offre un suivi individualisé
de chaque enfant de 2 ½ ans à 12 ans

18 Rue des Carmes à Tournai

tél : +32 69 23 43 10

secretariat@ursulines-tournai.be

En application à partir de l'année scolaire 2023-2024

Projet Educatif des écoles libres catholiques

Mission de l'école chrétienne

Projet éducatif
de l'enseignement catholique



L'enseignement catholique place l'élève au cœur de son projet éducatif et l'ouvre sans réserve sur la totalité de l'expérience humaine.

Une éducation pour la personne

Dans la tradition chrétienne, la personne est d'abord considérée comme un **être en relation**. Chacune et chacun se construit dans le rapport avec les personnes qui l'entourent.

En partenariat avec les familles, l'école cherche à offrir le milieu relationnel le plus favorable à chaque élève. L'école accorde aussi une attention particulière aux **besoins spécifiques** et aux **handicaps** temporaires ou permanents.

L'école a pour but de favoriser d'une part la liberté des élèves et d'autre part leur capacité à mener une **vie épanouie**. **Son action s'oriente dans 5 directions :**

- Les savoirs et savoir-faire
- Le rapport aux autres
- La sensibilité et la créativité
- La santé, le bien-être et l'accomplissement corporel
- La spiritualité et le dialogue.

Une éducation par la culture

La culture donne à chaque personne des ressources pour **construire son identité** et **agir avec les autres**.

Partager des repères communs permet la **coopéra-tion** et la construction du **bien commun** avec une attention particulière au **dialogue** et à la **compréhension mutuelle**.

L'ambition culturelle de l'enseignement catholique est ainsi de contribuer à la **formation de l'identité** des élèves.

Elle agit sur plusieurs axes :

- L'accès à la culture
- Les découvertes artistiques
- La motricité et les potentialités physiques
- Le patrimoine culturel des traditions religieuses et courants de pensées.

Sans se substituer au rôle premier des familles, notre projet prend en compte la dimension religieuse de l'éducation à partir de la forme qu'elle a prise dans la **tradition chrétienne**.

Les écoles de l'enseignement catholique sont au-jour'd'hui traversées par des religions et philosophies diverses. Elles sont fréquentées par des personnes en quête de sens, des croyants et des non-croyants.

Par la **diversité** qui la compose, l'école catholique constitue un laboratoire du dialogue !





Chaque génération est invitée à se réapproprier les intuitions fondatrices du projet éducatif, à les confronter aux défis de son époque, à les réinterpréter dans un contexte de mutations culturelles, écologiques, politiques et sociales.

Une éducation dans la société démocratique

Notre société s'est donné un projet démocratique, auquel nos écoles entendent participer sans réserve.

Les écoles de l'enseignement catholique sont accessibles **sans discrimination**.

Il s'agit pour elles d'éduquer de manière à former des personnes responsables et actives au sein de sociétés ouvertes.

Elles articulent donc leur finalité première (à savoir l'éducation de la personne) avec les **finalités des sociétés démocratiques** :

- L'égalité de tous et le respect de chaque élève
- La citoyenneté politique
- La participation économique et sociale
- Le respect de la nature.

En bref

- ✓ Transmettre les savoirs fondamentaux
- ✓ Développer des compétences multiples
- ✓ Prendre le temps nécessaire aux apprentissages et à la concentration
- ✓ Former des personnalités capables de ressentir, de juger, d'agir avec les autres
- ✓ Devenir un homme ou une femme autonome, capable de vivre avec autrui
- ✓ Apprendre à se décentrer de soi-même et à s'ouvrir à plus grand que soi
- ✓ Prendre soin ensemble de la maison commune ...

Voilà l'essentiel !



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

SECRERAT GENERAL

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS :



Des racines pour l'avenir

Le réseau des écoles catholiques accueille aujourd'hui des élèves, des parents et des équipes éducatives pluriels sur le plan social, culturel et convictionnel.

Héritières de la tradition chrétienne de l'éducation, les écoles de l'enseignement catholique proposent, à chacune et chacun, un projet éducatif s'inspirant du passé tout en affrontant les défis de l'avenir.

L'école fondamentale des Ursulines s'inscrit dans cette ligne de l'école chrétienne.

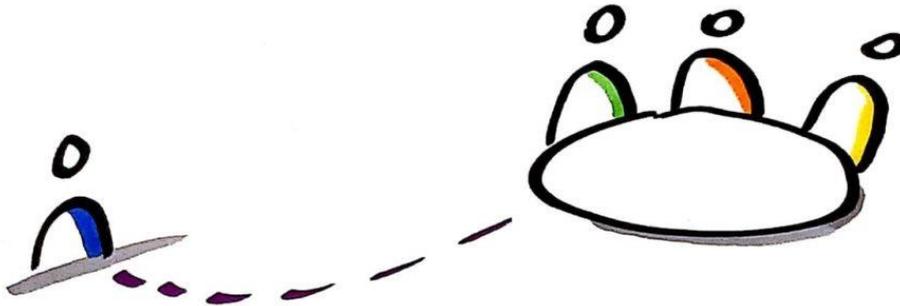
Projet Pédagogique

Depuis leur arrivée à Tournai en 1667, les Ursulines ont voulu offrir aux jeunes de tous milieux une formation chrétienne axée sur le développement total de la personne. A la suite d'Angèle Merici, leur fondatrice, elles ont privilégié une pédagogie d'encouragement et de joie, fondée sur la conviction que chaque élève est aimé de Dieu et reçoit de Lui des dons à développer.

L'école des Ursulines à Tournai cherche à continuer cette tradition éducative, faite d'écoute, de contacts personnels, de respect des jeunes – de leur histoire et de leur culture. Elle veut les amener à prendre conscience de leurs capacités et à valoriser leurs efforts, dans un climat de foi, d'entraide, de confiance et de solidarité, avec une ouverture sur le monde d'aujourd'hui et une attention particulière aux jeunes en difficulté.

Notre projet pédagogique s'appuie sur les orientations méthodologiques de l'enseignement catholique.

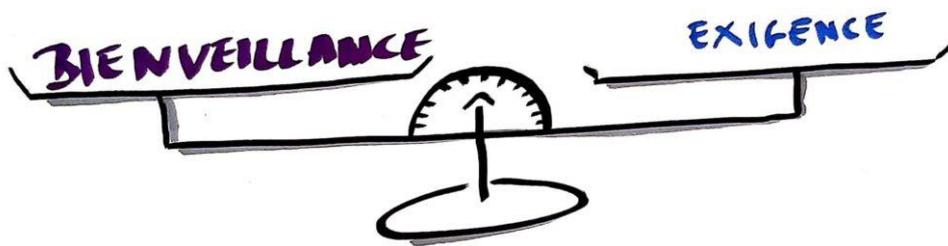
Relier l'élève à la société



L'école est un lieu de vie pour l'enfant, mais elle l'est sur un mode particulier : celui du rapport au savoir et à l'apprentissage. L'école propose à l'élève des connaissances, l'aide à maîtriser des compétences, des habiletés intellectuelles et manuelles ainsi que des savoir-être. Par ces moyens, sans en avoir le monopole, l'école contribue à relier l'élève à la société. Elle collabore, chaque fois que c'est possible, avec les familles, premier lieu où se transmet une culture et où s'apprend le lien social.

L'école du XXI^e siècle s'inscrit comme un maillon dans une chaîne dynamique d'apprentissages tout au long de la vie. Dans ce contexte, l'école propose à l'élève un socle qui lui permettra de continuer à apprendre bien longtemps après la sortie de l'enseignement obligatoire, au gré des évolutions de la société.

Concilier bienveillance et exigence



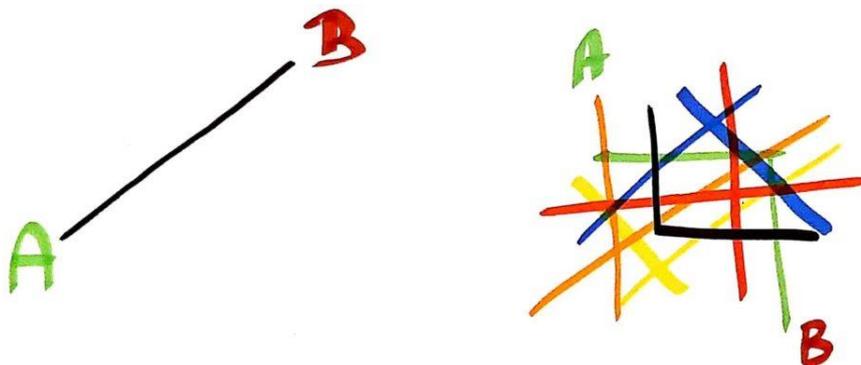
Chaque élève peut apprendre, et en même temps, rien ne s'obtient sans effort, d'où la nécessité d'une certaine exigence.

Fixer pour chacun des attentes élevées, avoir des ambitions pour chaque élève, tout en étant convaincu que chacun est capable d'y parvenir, et en convaincre les élèves eux-mêmes : dans cette approche, l'enseignant les encourage et leur témoigne de la confiance en les poussant à se dépasser.

Encourager l'élève dans ses progrès, l'encourager face à ses frustrations, l'inciter à persévérer dans les tâches plus ardues, et au final souligner les progrès accomplis et célébrer les résultats obtenus : l'exigence se conjugue à la bienveillance. Comparer les productions ou les résultats d'un élève à ses propres productions ou résultats antérieurs (afin de mettre en évidence les progrès) favorise le sentiment de compétence et la motivation.

Un climat bienveillant, c'est aussi un climat qui promeut l'entraide, la coopération et une saine émulation.

Considérer le simple et le complexe

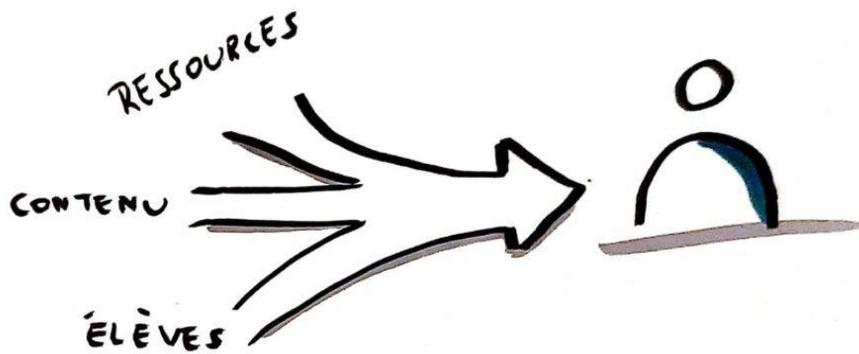


Les programmes contiennent à la fois des savoirs et des savoir-faire incontournables que les élèves doivent apprendre de façon systématique, et une logique de compétences dans laquelle les élèves doivent apprendre à mobiliser et utiliser leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être pour réaliser des tâches, résoudre des problèmes, réaliser des projets, etc.

En d'autres mots, cela signifie que le simple et le complexe doivent tous les deux être considérés au sein des apprentissages. Cette conception équilibrée n'est compatible ni avec l'idée que seules les compétences sont utiles, peu importe les savoirs (la « tête bien faite ») ; ni avec l'idée d'un enseignement mécanique des savoirs qui ne se préoccuperait pas de leur compréhension et de leur utilisation (la « tête bien pleine »).

Le recours à des situations complexes permet de placer les apprentissages dans des mises en situation plus significatives, qui leur donnent de la pertinence. À l'inverse, un enseignement et un entraînement structuré de contenus ciblés permettent de développer les apprentissages de façon systématique et explicite.

Développer des pratiques enseignantes efficaces et variées



En matière d'enseignement, un des principaux écueils est de considérer qu'il existe une seule et unique « bonne » façon d'enseigner. Les choix méthodologiques de l'enseignant doivent être adaptés au contenu à enseigner, aux besoins des élèves, aux ressources disponibles, etc. L'enseignant est la personne la mieux placée pour tenir compte de ces différents paramètres.

Quand des élèves sont en difficulté, ils ont davantage besoin d'une approche différente que de « plus de la même chose » (Hattie, 2017). Varier les pratiques enseignantes correspond également à ce constat. Il s'agit donc d'évaluer l'impact des pratiques enseignantes mises en œuvre et d'être capable d'en essayer d'autres pour aider les élèves qui en ont besoin.

L'utilisation des potentialités du numérique, en tant qu'aide à l'enseignement et à l'apprentissage, est à considérer dans la même logique. Il s'agit de l'utiliser avec discernement, quand il apporte une plus-value en termes de variété pédagogique et d'efficacité.

Pratiquer la différenciation

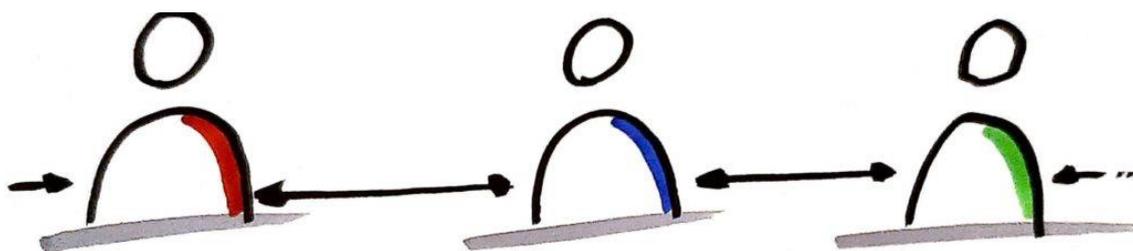


Selon le Code de l'enseignement, les pratiques de différenciation sont des démarches qui consistent à varier les moyens, les dispositifs et les méthodes, pour amener chaque élève à atteindre au minimum les attendus annuels visés dans les référentiels.

L'enjeu n'est pas tant de s'adapter à des caractéristiques intrinsèques des élèves, mais plutôt de s'adapter aux connaissances antérieures des élèves, à leur niveau de compréhension et de maîtrise des prérequis, ou encore aux difficultés qu'ils rencontrent, et d'utiliser à bon escient les modalités qui permettent de proposer à chaque élève des tâches et des conditions d'apprentissage adaptées pour les faire progresser (Galand, 2017).

La différenciation peut aussi être abordée dans une approche préventive, en anticipant la diversité des obstacles que les élèves sont susceptibles de rencontrer. Pour les élèves à besoins spécifiques, cela conduira à mettre en place une logique de pédagogie universelle (aménagements universels), qui bénéficie à tous.

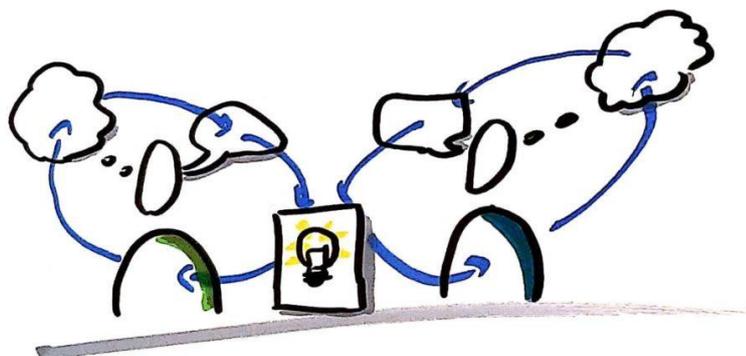
Assurer la continuité et la cohérence de l'expérience d'apprentissage



Il s'agit de permettre à l'élève de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et autant que possible sans maintien, depuis l'entrée à l'école maternelle jusqu'à la fin du tronc commun.

Afin que ce parcours d'apprentissage soit un réel continuum, il est nécessaire que les différents enseignants et membres de l'équipe éducative – que l'élève rencontre simultanément ou successivement – se coordonnent de façon à construire ensemble une réelle progression des apprentissages (sur le plan des contenus) et une cohérence d'actions (sur le plan des pratiques). Il s'agit de transformer la vision commune déclarée en une réalité vécue par chaque élève.

Développer des savoir-être



Voici quelques exemples de savoir-être (attitudes) : curiosité et envie de découvrir, bienveillance, empathie, confiance, solidarité, coopération, respect de la diversité, esprit d'entreprendre, adaptabilité, persévérance, sens des responsabilités, capacité à poser des choix, créativité, protection de l'environnement... Ces savoir-être s'appuient sur certaines compétences, notamment développées en éducation à la philosophie et à la citoyenneté ou encore dans les visées transversales du Tronc commun, mais aussi sur des valeurs, telles que la justice, la liberté ou le respect.

S'il n'est pas simple de dire comment ces savoir-être peuvent être appris et développés, il est néanmoins nécessaire de ne pas se contenter de les attendre ou de constater leur présence plus ou moins forte chez chaque élève. L'école se donne la mission et l'ambition de susciter et de les développer au travers des différentes expériences d'apprentissage qu'elle propose à chaque élève. Y porter de l'attention, expliciter les attitudes attendues, donner des feedbacks à leur sujet, offrir des occasions de les démontrer et de les développer, montrer l'exemple en tant que membre du personnel éducatif, sont autant de pratiques qui peuvent traverser les moments d'apprentissage.

Pratiquer l'évaluation au service de l'apprentissage

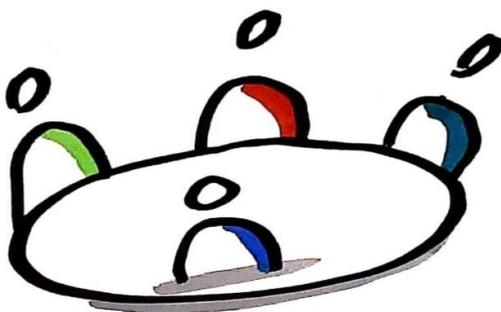


L'élève n'apprend pas pour être évalué, mais l'évaluation des apprentissages est un élément indispensable du dispositif pédagogique. Dans une logique d'évaluation au service de l'apprentissage (évaluation formative), évaluer consiste à apprécier les progrès accomplis par l'élève, à mesurer les acquis de l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage, pour l'aider à s'améliorer via le feedback. Cela permet par ailleurs à l'enseignant de situer chaque élève sur sa trajectoire d'apprentissage individuelle afin de réguler ses interventions pédagogiques et sa planification.

La démarche de l'élève pour résoudre une situation ne se limite pas à ce qu'il écrit ou produit. Outre la prise en compte des productions de l'élève, l'enseignant doit donc passer par une phase d'observation, d'écoute et d'interactions avec l'élève pour accéder à sa pensée et ainsi identifier les ressources qu'il parvient plus ou moins efficacement à mobiliser dans la situation.

Outre l'évaluation formative qui est la norme en cours d'apprentissage, il existe aussi des évaluations sommatives et certificatives. L'évaluation sommative ou certificative est conçue en concordance avec les objectifs d'apprentissage et avec les conditions dans lesquelles cet apprentissage a été réalisé (même type de consigne, même matériel disponible, même niveau de maîtrise exigé...). Un élève ne devrait jamais être « surpris » face à une question d'évaluation sommative ou certificative.

Exercer un métier collectif



Le métier change. Il implique, progressivement, un exercice plus collectif et une place à faire à de nouvelles méthodes. Les enseignants, avec tous les partenaires de l'école, sont solidairement responsables de leur mission au service des élèves. La collaboration de tous est requise pour aider chaque enfant à développer les mêmes compétences de 2 ans et demi à 18 ans et pour assurer son développement global. Cela n'est possible que grâce à un travail de concertation fréquent entre les enseignants au sein de l'équipe éducative. Les échanges et partages entre enseignants sont les atouts d'une réelle continuité des apprentissages. Celle-ci incite chaque enseignant à ne pas considérer sa profession comme un engagement individuel face à ses élèves, mais comme un investissement dans les aspects collectifs de son métier.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS : http://www.salle-des-profs.be/?page_id=507



Projet d'établissement de l'École des Ursulines

Les enseignants de l'école se réfèrent aux programmes du SEGEC. Ceux-ci précisent les apprentissages à développer durant la scolarité depuis l'entrée à l'école maternelle jusqu'à la fin de la 6e année primaire. Ils sont d'application dans toutes les écoles fondamentales libres catholiques. Ils intègrent des orientations pédagogiques, des pistes méthodologiques et des exemples de situations d'apprentissage à développer en classe.

Pour les maternelles, le programme est adapté au référentiel des compétences initiales depuis février 2021. Pour les primaires, le programme est adapté aux référentiels du tronc commun de la F.W.B., selon leur mise en œuvre.

Les priorités de notre travail pour les années à venir sont :

<p><i>La langue française</i> <i>Un outil pour tous au service du quotidien</i></p>
<p><i>Grandeurs, Solides et figures</i> <i>Des notions à construire concrètement</i></p>
<p><i>Les enfants à besoins spécifiques</i> <i>Des aides adaptées pour chacun</i></p>
<p><i>Les cours de récréation</i> <i>L'affaire de tous, enfants comme adultes</i></p>

***Les projets pédagogique et éducatif se concrétisent
à travers notre projet d'établissement.***

La langue française

Un outil pour tous au service du quotidien

Notre école est soucieuse d'aider chacun de ses élèves à mieux comprendre les informations entendues et à optimiser la fluidité et la compréhension de la lecture. Nous développerons pour cela la connaissance d'un vocabulaire le plus large possible, mais surtout le plus précis et le plus adéquat à la situation de communication. L'écriture - plaisir se doit d'être accessible à chacun des élèves et ne doit plus être perçue comme insurmontable par certains.

Cette priorité se concrétisera selon 4 stratégies :

- Une écoute active et efficace : nous nous engageons à aider les élèves à dégager, structurer et retenir les informations essentielles de leur écoute.
- Un vocabulaire étendu, précis et adéquat : nous nous engageons à enrichir le vocabulaire des enfants afin qu'ils puissent comprendre, mémoriser et utiliser ce vocabulaire à bon escient.
- Une lecture fluide et une meilleure compréhension : nous nous engageons à donner à tous les enfants des occasions variées et multiples de lire, tant en individuel qu'en grand groupe, tant pour soi que face à d'autres.
- L'écriture - plaisir : nous nous engageons à pratiquer les écrits courts réguliers durant toute la scolarité des enfants.

Grandeurs, Solides et figures

Des notions à construire concrètement

Notre école est soucieuse de développer chez chacun de ses élèves les savoirs et savoir-faire nécessaires à une bonne utilisation des grandeurs dans la vie quotidienne et de les armer de connaissances durables dans les domaines spatial et géométrique.

Cette priorité se concrétisera selon 4 stratégies :

- Des sollicitations multiples des savoirs et savoir-faire : nous nous engageons à solliciter plusieurs fois nos élèves sur un même savoir, une même compétence dans un court laps de temps et à leur faire vivre des activités fonctionnelles permettant de donner du sens aux apprentissages et au vocabulaire.
- La continuité des apprentissages : nous nous engageons à nous former dans les domaines des grandeurs et des solides et figures et à mener une analyse réflexive sur les apprentissages vécus afin d'uniformiser nos pratiques, de planifier efficacement les savoirs et savoir-faire à aborder en cycle et d'offrir à tous des référentiels et des outils adaptés.
- L'évaluation formative au service de l'amélioration des résultats individuels : nous nous engageons à pratiquer l'autoévaluation et l'évaluation formative durant les apprentissages grâce à l'utilisation de grilles d'observation co-construites.
- L'utilisation des outils numériques collectifs et individuels au service des apprentissages et de la différenciation : nous nous engageons à élargir l'équipement numérique de chaque classe afin d'utiliser le TBI et les tablettes comme outil de soutien aux apprentissages et à la différenciation.

Les enfants à besoins spécifiques

Des aides adaptées pour chacun

Notre école est soucieuse d'améliorer l'encadrement des enfants à besoins spécifiques grâce à une communication efficace entre les différents acteurs encadrant ceux-ci (parents - enseignants - C.P.M.S.) et à une intervention efficace dès l'identification des difficultés de chacun.

Cette priorité se concrétisera selon 2 stratégies :

- Une communication entre les différents acteurs encadrant les élèves : nous nous engageons à redéfinir notre collaboration avec les membres du C.P.M.S. et à coordonner nos interventions en équipe pluridisciplinaire.
- Une intervention efficace auprès des élèves : nous nous engageons à coordonner nos actions pédagogiques en équipe de co-enseignement, à diversifier ces actions pédagogiques et à utiliser le PIA pour les élèves pour lesquels des aménagements raisonnables sont nécessaires.

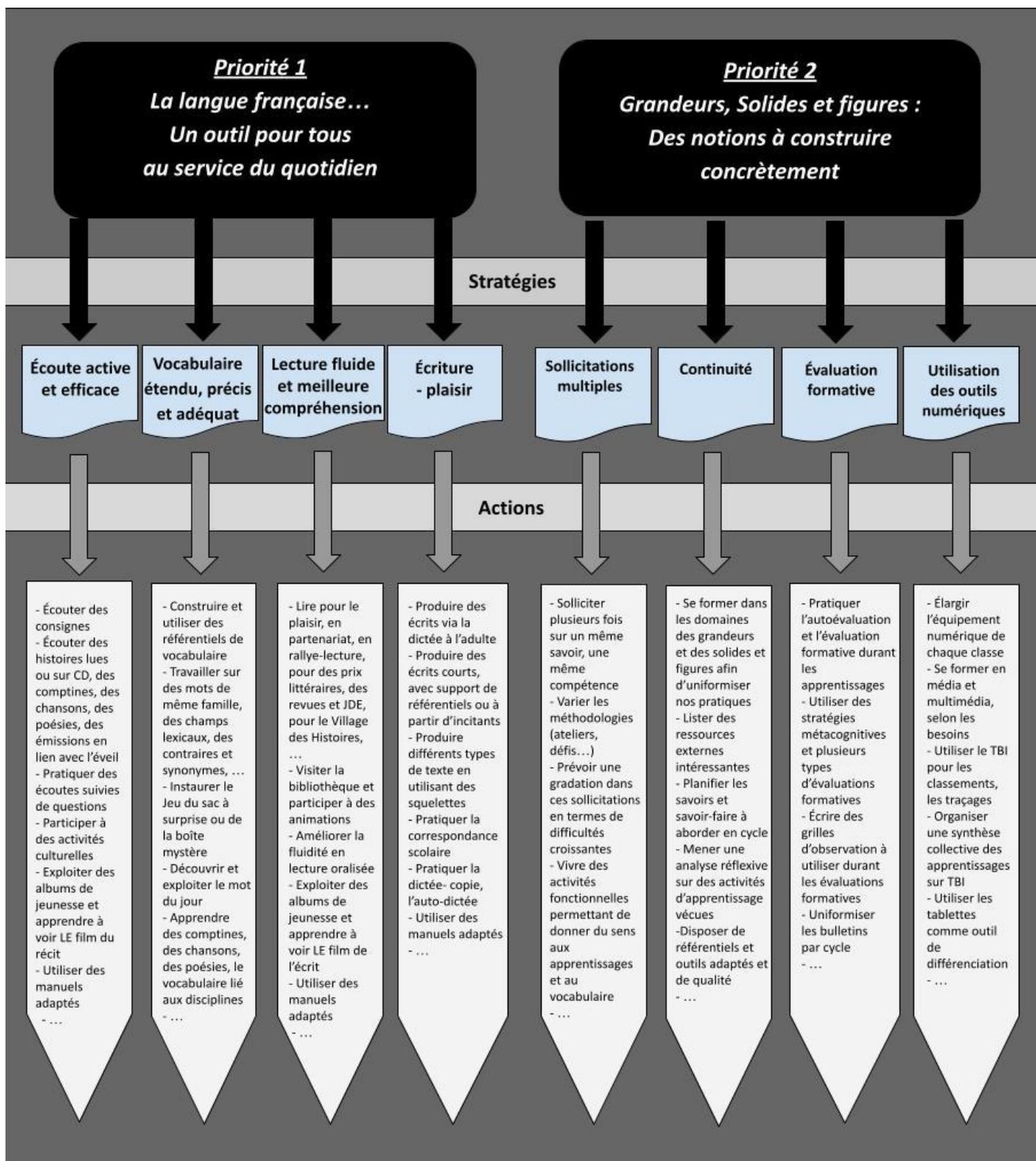
Les cours de récréation

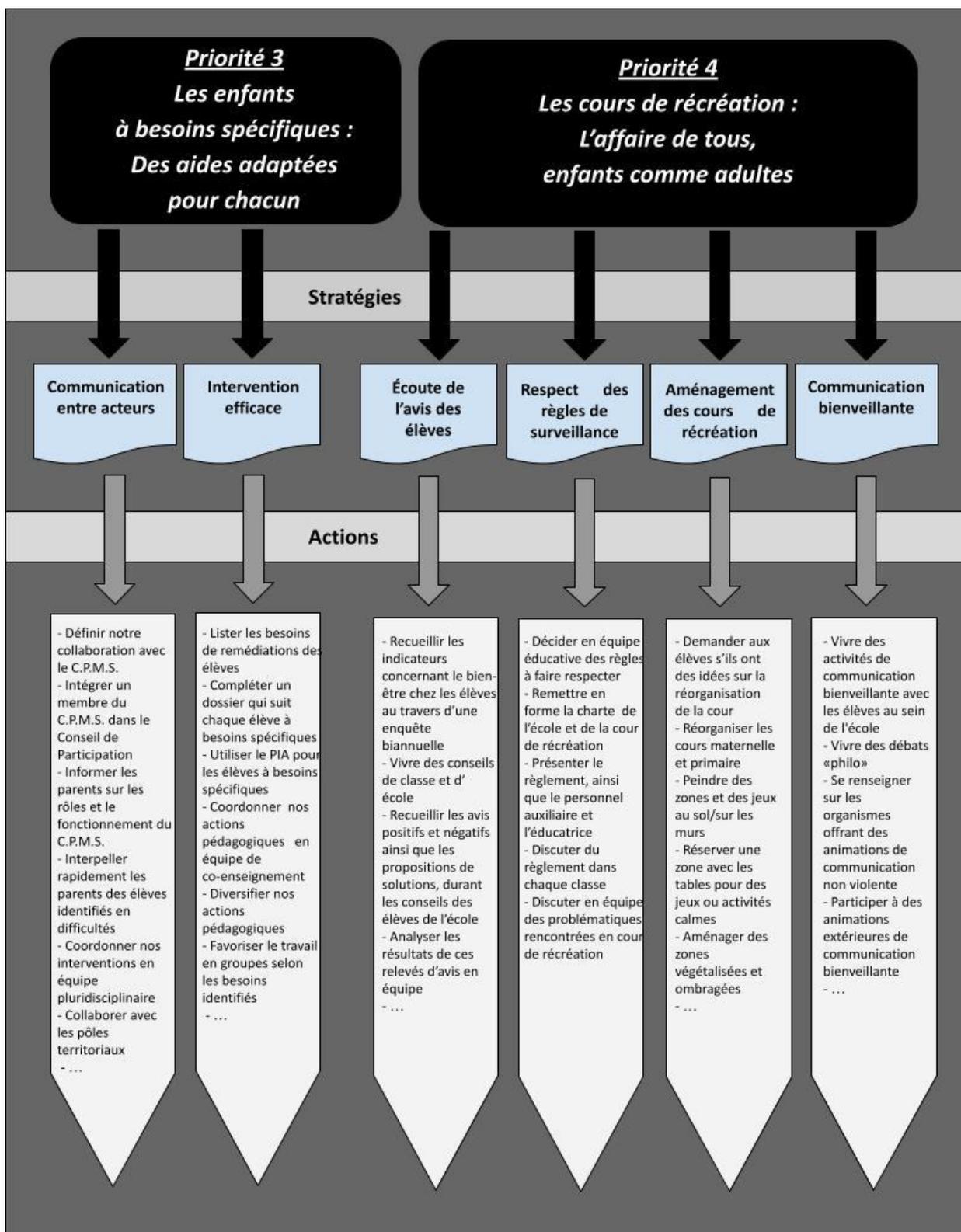
L'affaire de tous, enfants comme adultes

Notre école est soucieuse de favoriser le bien-être de ses élèves en étant à l'écoute de l'avis de chacun et en améliorant le climat scolaire sur les cours de récréation grâce au développement de la communication bienveillante, à un meilleur aménagement des cours et au respect des règles de surveillance par tous.

Cette priorité se concrétisera selon 4 stratégies :

- L'écoute des avis des élèves sur leur bien-être durant les récréations : nous nous engageons à recueillir et à analyser structurellement les indicateurs concernant le bien-être chez les élèves, leurs avis positifs et négatifs, ainsi que leurs propositions de solutions, afin de répondre au mieux à leurs besoins.
- Une communication bienveillante entre les élèves : nous nous engageons à proposer des activités au sein de l'école et d'amener nos élèves à participer à des animations extérieures de communication bienveillante.
- L'aménagement des cours de récréation : nous nous engageons à réorganiser la cour des maternelles et celle des primaires afin que chacun y trouve sa place et y éprouve du plaisir.
- Le respect des règles de surveillance : nous nous engageons à discuter en équipe éducative des problématiques rencontrées dans les cours de récréation afin de décider ensemble, et en collaboration avec le conseil des élèves de l'école, des règles à faire respecter.





Les missions particulières

Les modalités de différenciation, d'évaluation formative et d'organisation de l'année complémentaire

Au sein du tronc commun, le rythme de progression des élèves est respecté, avec des évaluations formatives régulières qui permettent à l'équipe éducative de distinguer les besoins des élèves. Concrètement, chaque élève bénéficie d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé en vue d'accorder une attention plus soutenue et plus adaptée à chacun(e). Si l'élève rencontre des difficultés et qu'elles persistent, le soutien est accru. Un dossier (DAccE) sera constitué afin de permettre l'identification des difficultés persistantes et de garder une trace des soutiens mis en place, de leur évaluation et des ajustements apportés. Cette approche évolutive vise à prévenir l'échec scolaire et le redoublement.

A disposition des équipes dès le début de l'année scolaire, la consultation du DAccE permettra aux professionnels de prendre connaissance des informations administratives qui concernent les élèves dont ils ont la charge, mais aussi des informations qui retracent leur parcours, y compris en cas de changement d'école.

Avec l'introduction du nouveau tronc commun, le CPMS, l'équipe éducative et le pôle territorial collaborent au bénéfice et dans l'intérêt de l'élève. Lorsque l'élève présente des difficultés d'apprentissage plus importantes, l'équipe est appelée à se concerter pour assurer que la difficulté soit prise en charge, et que le dispositif mis en place soit régulièrement évalué, voire ajusté : via des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, l'équipe pédagogique met tout en œuvre pour soutenir la réussite.

Ces dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé consistent non seulement à apporter une aide spécifique aux élèves en difficulté, mais aussi, globalement, à rencontrer adéquatement les besoins de tous les élèves, en ce compris en matière de consolidation et de dépassement.

Des conseils de classe composés des titulaires et de la direction, aidés au besoin du CPMS, traiteront de la situation des enfants, particulièrement ceux en difficultés. Sur base du DAccE, le conseil de classe pourra également décider de manière exceptionnelle d'un maintien en M3, d'un maintien en cours du tronc commun, d'une orientation vers le spécialisé.

L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider de recourir au maintien, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape.

Cette année complémentaire ne sera en aucun cas considérée comme un redoublement. Elle permettra à l'enfant de continuer à évoluer dans ses apprentissages tout en retravaillant les compétences non encore acquises.

Les aménagements raisonnables et les pôles territoriaux

Les CPMS, les équipes éducatives et les pôles territoriaux collaboreront au bénéfice et dans l'intérêt de l'élève. L'école constitue le premier acteur en lien direct avec l'élève et ses parents. Le CPMS dispose, quant à lui, d'une vision plus globale et longitudinale.

Lorsque l'élève présente des besoins spécifiques¹, ceux-ci étant de nature permanente ou semi-permanente, et que la différenciation pédagogique s'avère insuffisante, un protocole d'aménagements raisonnables pourra être conclu de manière à permettre à l'élève de bénéficier d'aménagements matériels, organisationnels ou pédagogiques appropriés². Pour qu'un tel protocole puisse être mis en place, un diagnostic devra avoir été établi, à la demande des parents par un spécialiste dans le domaine médical, paramédical ou psycho-médical, par une équipe médicale

¹ Le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire définit les besoins spécifiques comme étant « les besoins reconnus résultant d'une particularité, d'un trouble, d'une situation permanents ou semipermanents d'ordre psychologique, mental, physique, psychoaffectif faisant obstacle au projet d'apprentissage et requérant, au sein de l'école, un soutien supplémentaire pour permettre à l'élève de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé » (article 1.3.1-1, 5°).

² Pour autant que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé, tel que prévu par les dispositions du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

pluridisciplinaire ou par les centres PMS. Une décision de l'AVIQ ou du service PHARE peut également servir de base à la sollicitation des parents.

À la suite du diagnostic, un protocole d'aménagements raisonnables est élaboré lors d'une réunion de concertation réunissant :

- ✓ Le directeur ou son délégué
- ✓ L'équipe éducative
- ✓ Un représentant du Centre PMS compétent
- ✓ Les parents de l'élève
- ✓ Un représentant du pôle territorial compétent lorsqu'une prise en charge de l'élève concerné par le pôle pourrait s'avérer nécessaire.

À la demande des parents ou avec leur accord, un expert ou un membre du corps médical, paramédical, psychomédical ou d'un organisme public d'intégration des personnes en situation de handicap susceptible d'éclairer les acteurs et partenaires sur la nature ou l'accompagnement des besoins attestés, peut participer à la réunion de concertation. Cette présence, dans tous les cas, nécessite un accord du directeur, après concertation avec l'équipe éducative et après consultation, le cas échéant, du centre PMS.

Outre le protocole d'aménagements raisonnables bénéficiant à un élève, l'équipe éducative peut mettre en place des aménagements dont le bénéfice pourrait s'étendre à l'ensemble des élèves d'une classe (mise en page des documents, utilisation de casque anti-bruit, consignes séquencées et courtes, réduction du nombre d'exercices quand la compétence est acquise, espace de travail dégagé, tâche définie dans le temps, plan du déroulement de l'activité, fiche méthodologique élaborée et à disposition...).

Le protocole fixe les modalités et les limites des aménagements. Ceux-ci doivent toujours être en lien avec le ou les trouble(s) d'apprentissage de l'élève. La nature, la durée et les modalités des aménagements pédagogiques sont fixés par l'équipe éducative. Les aménagements d'ordre pédagogique ne remettent pas en cause les objectifs d'apprentissage définis par les référentiels.

Le caractère raisonnable de l'aménagement est évalué, entre autres, à la lumière des indicateurs suivants :

- ✓ L'impact financier de l'aménagement, compte tenu d'éventuelles interventions financières de soutien
- ✓ L'impact organisationnel de l'aménagement, en particulier en matière d'encadrement de l'élève concerné
- ✓ La fréquence et la durée prévues de l'utilisation de l'aménagement par la personne en situation de handicap
- ✓ L'impact de l'aménagement sur la qualité de vie d'un (des) utilisateur(s) effectif(s)
- ✓ L'impact de l'aménagement sur l'environnement et sur d'autres utilisateurs
- ✓ L'absence d'alternatives équivalentes.

Chaque protocole d'aménagements raisonnables doit faire l'objet d'une évaluation afin de permettre aux équipes éducatives, en collaboration avec les centres PMS, de se positionner quant à la pertinence de poursuivre, d'ajuster, de réguler les aménagements raisonnables mis en place. Les aménagements raisonnables sont élaborés et évalués, en fonction de la spécificité des besoins de l'apprenant et de leur évolution, dans le cadre de réunions collégiales de concertation entre l'ensemble des partenaires présents lors de l'élaboration.

En cas d'insuffisance de l'efficacité des aménagements raisonnables mis en place pour l'élève, la procédure d'orientation vers l'enseignement spécialisé pourra être envisagée. Dans ce cas, les différents partenaires collaboreront à établir un document décrivant l'accompagnement et les aménagements raisonnables mis en place dans l'enseignement ordinaire et à développer les raisons pour lesquelles ceux-ci se sont révélés insuffisants pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève. Pour l'aspect pédagogique, le rôle du pôle territorial est de contribuer à la rédaction de ce document dans le cas où il est déjà intervenu dans la mise en place et/ou l'évaluation des aménagements raisonnables.

Après avoir envisagé l'ensemble des possibilités, si cela s'avère bénéfique pour l'intérêt de l'élève et en accord avec l'ensemble des partenaires, la procédure d'orientation vers l'enseignement spécialisé peut alors être mise en place par le Centre PMS ou par un organisme habilité.

L'horaire de la semaine

Dans l'enseignement maternel, l'horaire hebdomadaire des élèves comprend obligatoirement :

- ✓ 26 périodes assurées par les instituteurs (dont 1 période réservée à l'éveil aux langues),
- ✓ 2 périodes d'éducation physique et à la santé et la psychomotricité.

Les périodes de la grille horaire indicative sont réparties comme suit :

Maternelles	Périodes
Éducation physique et à la santé, et psychomotricité	2
Éveil aux langues	1
Français, éducation artistique et culturelle	14 (10+4)
Mathématiques, sciences et techniques, sciences humaines, philosophie et citoyenneté	11

Dans l'enseignement primaire, l'horaire hebdomadaire des élèves comprend obligatoirement :

- ✓ 2 périodes d'éducation physique (y compris la natation),
- ✓ 2 périodes de religion,
- ✓ 1 période d'éveil aux langues en 1e et 2e primaires / 2 périodes de langue moderne de 3e à 6e primaire.

A l'exception des activités prises en charge par des maitres spéciaux, les titulaires de classe ont le pouvoir d'agencer de manière différente les apprentissages.

Les périodes de la grille horaire indicative sont réparties comme suit :

Primaires	Périodes		
	P1-P2	P3-P4	P5-P6
Éducation physique et à la santé	2	2	2*
Éveil aux langues	1		
Langue moderne : Néerlandais		2	2
Éducation culturelle et artistique	2	2	2
Français	8	7	6
Mathématiques	6	6	6
Sciences Formation manuelle, technique, technologique et numérique	3	3	3
Formation historique, géographique, économique et sociale	2	2	2
Religion	2	2	2
Accompagnement personnalisé	4	2	2

* Les périodes d'éducation physique et à la santé seront portées à 3 avec l'implémentation du tronc commun.

Cette grille est indicative. Il s'agit du volume horaire moyen qu'il conviendrait idéalement d'adopter chaque semaine pour chaque matière, de manière à aborder l'intégralité des savoirs, savoir-faire et compétences visés sur une année. Cependant, la ventilation horaire des périodes d'apprentissage assurées par le titulaire peut être modifiée par ce dernier, selon les besoins de son groupe-classe. Il convient alors de rester attentif à permettre à l'ensemble des élèves de rencontrer les attendus annuels définis dans les référentiels. Il convient également de respecter le volume total de 28 périodes hebdomadaires.

Tant que ces deux balises inhérentes au tronc commun sont respectées, des adaptations à la grille horaire peuvent être apportées, conformément à la liberté pédagogique des établissements.

L'accompagnement personnalisé est inscrit dans la grille-horaire indicative des élèves de l'enseignement primaire. Concrètement, cela signifie que, durant quatre périodes en P1-P2 et deux périodes en P3 à P6 par semaine au moins, toutes les classes doivent bénéficier d'un encadrement renforcé.

L'horaire de la journée de cours

Les cours débutent à 8h25 jusqu'à 12h et reprennent à 13h25 jusqu'à 15h20.

Chacun doit respecter strictement les horaires de l'école, notamment en arrivant à temps pour le rassemblement du matin et de l'après-midi. Nous invitons les parents à ne pas rencontrer les titulaires pendant la rentrée en classe. Tous les enseignants sont à leur disposition à d'autres moments en prenant rendez-vous via le journal de classe.

La transition entre l'enseignement maternel et l'enseignement primaire

Durant les années de maternelle, les élèves auront l'occasion de vivre des moments en commun avec les élèves de primaire tels le Village des Histoires, les célébrations pastorales, les journées festives...

Au cycle 2, transition entre la 3e maternelle et la 1re primaire, les élèves participent plusieurs fois par an à des activités durant lesquelles ils sont regroupés en inter-âge et rencontrent les différents titulaires.

Dans un esprit de convivialité, les enfants du cycle 2 partagent la même cour pour la récréation du matin.

Afin de faciliter les apprentissages et de manipuler aisément le matériel, les titulaires de 3e maternelle et de 1re primaire utilisent un même matériel au sein de leur classe (les Alphas, les pions bicolores...). Des formations méthodologiques des titulaires sont également vécues ensemble afin d'uniformiser une partie de leurs pratiques.

La transition entre l'enseignement primaire et le degré inférieur de l'enseignement secondaire

Durant toute leur scolarité, mais plus spécialement durant le dernier cycle de l'école primaire, les enfants apprendront à travailler seuls. Ils devront gérer leur emploi du temps pour anticiper le travail à domicile grâce, entre autres, à l'organisation du travail en fonction du journal de classe à la semaine ou au mois.

Durant leur 5e année primaire, les élèves seront amenés à vivre une journée dans l'école secondaire de l'U.L.M. afin d'y découvrir le fonctionnement de l'école et la vie quotidienne des élèves du secondaire. Durant cette journée, ils seront accompagnés par les élèves de 1re secondaire et suivront plusieurs cours avec eux. Ce sera pour tous l'occasion d'échanger et de poser toutes les questions qui les intéressent. Un cours en immersion néerlandaise sera aussi proposé aux élèves de 6e primaire.

Durant l'année scolaire, un représentant du CPMS rencontre les élèves de 6e primaire. Il les informe sur le fonctionnement de l'enseignement secondaire, leur remet un dossier, les écoute et répond à toutes les questions qu'ils se posent concernant leur avenir, leur future école. Suite à la réflexion menée avec les enfants, il propose un entretien aux parents qui le souhaitent afin de poursuivre la réflexion avec eux.

L'inscription scolaire à l'école fondamentale des Ursulines concrétise un contrat entre l'élève, ses parents et l'école. Ce contrat reconnaît à l'élève ainsi qu'à ses parents des droits mais aussi des obligations.

A l'école fondamentale des Ursulines, tout le monde a des droits et des devoirs, si chacun respecte ses engagements, nous serons toutes et tous gagnants !

Enfants

- Respect de la charte : *Bien vivre ensemble à l'école et nos cours de récréation*
- Tenue journalière correcte de son journal de classe
- Implication et application dans ses apprentissages et ses travaux
- Persévérance dans l'effort par un travail régulier, du soin, de l'ordre et de l'organisation

Parents

- Respect des horaires des cours, en maternelle comme en primaire
- Implication dans la vie scolaire de votre enfant en supervisant le travail à la maison et en signant le journal de classe chaque jour
- Participation aux réunions d'informations collectives et aux rencontres individuelles d'évaluation



***Privilégions
le contact !***

Equipe Educative

- Respect du rythme et du bien-être de chaque enfant
- Développement des compétences et des capacités de chacun visant à l'acquisition de solides connaissances de base
- Mises en situation d'apprentissage au travers de méthodes pédagogiques actuelles, de la différenciation et de l'évaluation formative
- Education à la vie en collectivité dans le respect des droits et des devoirs de tous
- Ouverture vers l'extérieur : spectacles et expositions culturelles, visites de musées et à la bibliothèque, psychomotricité et sports en salle ou à l'extérieur, natation, classes de sports...

Projet pastoral de l'Ecole Fondamentale des Ursulines

Pour beaucoup de contemporains, la foi chrétienne n'offre rien qui puisse satisfaire nos besoins quotidiens. Elle n'apporte ni bonheur, ni solution à nos problèmes, ni guérison du corps, ni paix du cœur, ni salut, ni libération. Pourtant la guérison de l'homme dans sa 'totalité - son corps, son cœur et son âme- est le noyau du message de Jésus.

"Il enseignait ... proclamant la Bonne Nouvelle du Royaume ; il guérissait toute maladie et toute infirmité parmi le peuple ... et on lui amenait tous ceux qui souffraient, en proie à toutes sortes de maladies et de tourments ... il les guérissait" (Mt 4,23)

Jésus guérit le paralytique en même temps qu'il lui remet ses péchés. Guérison et pardon des péchés, voilà ce que signifie le mot salut, "santé" de tout l'homme, harmonie profonde. Le salut ne se limite pas seulement aux individus, mais il s'étend à tous les peuples et à tout l'univers.

Il vise toutes nos relations et toutes les structures de notre société. Le salut repose sur le message de Jésus aux hommes et d'abord, sur sa vie, sa mort et sa résurrection, "afin qu'ils aient la vie en abondance" (Jn 10, 10). L'Esprit du Christ donne aux chrétiens foi espérance et charité.

Notre école chrétienne a pour mission d'annoncer la Bonne Nouvelle du Christ. Elle essaie de permettre à chacun de construire son identité à l'image de Jésus-Christ. Afin de vivre notre projet éducatif, inspiré des valeurs éducatives des Ursulines (promotion de la personne, accueil de tous sans discrimination, ni sélection, révélation de l'évangile), toute notre équipe éducative tâchera de sensibiliser l'enfant à deux actions principales :

- ★ Elle coordonne et veille à la mise en place :
 - Des temps forts de l'année
 - Des actions de partage
 - De l'éducation à la prière
 - De la catéchèse
 - De moments pour la recherche intérieure
- ★ Elle invite :
 - À l'ouverture aux autres, au monde et à l'Eglise
 - Au sens de la solidarité, de la justice
 - Au service des plus pauvres
 - À la valeur de l'exemple
 - Au respect de la liberté d'autrui
 - Au sens de la fête et l'optimisme dans l'avenir

"Le seul but et moteur de la vie, c'est l'Amour. Sans lui, il ne peut y avoir qu'égoïsme et haine et on sait où cela mène. Eduquer un enfant consiste donc uniquement à lui apprendre à aimer, avec toute la progression adaptée à chaque âge et à chaque enfant."

